

BIENVENUE DANS LA NEWSLETTER DE FORME ET LOISIRS EXINCOURT

FORME ET LOISIRS EXINCOURT : 9, RUE DES NATIONS 25400 EXINCOURT
Numéro d'enregistrement RNA : W252000673 - Identifiant SIREN : 884 586 785
fanfan.gym@gmail.com / 03 81 34 60 75 ou jcdupre4@orange.fr / 06 80 20 24 66

2022 - 2023 - 27



**Bonjour à toutes et à tous, adhérentes, adhérents, amis et partenaires de Forme et Loisirs Exincourt.
Bienvenue dans notre 27ème newsletter de la saison 2022 - 2023, nous sommes le lundi 17 juillet 2023.**

Les vacances sont en cours, ou devant nous, ou derrière nous, selon les cas. Mais pour Forme et Loisirs Exincourt, la rentrée de septembre 2023 fait déjà partie de nos préoccupations. Avant de finaliser le processus d'inscriptions, nous devons lever une incertitude sur une éventuelle évolution de la règle qui régit l'exigence de certificats médicaux pour pratiquer une activité sportive. Après avoir vérifié une nouvelle fois l'état de la législation sur ce sujet, en connaissance de cause, nous avons établi une note d'informations qui officialise notre position.



FORME ET LOISIRS EXINCOURT

N° RNA : W252000673 Date déclaration création : 18/05/1994 N° SIREN : 884 586 785

Note d'informations

Exincourt, le vendredi 14 juillet 2023

Dispositions retenues concernant la nécessité de présenter un certificat médical pour adhérer ou renouveler une adhésion à l'association.

Rappel :

La loi du 26 janvier 2016, sur la modernisation du système de santé, a entériné que, dorénavant, le renouvellement d'une licence sportive n'exige un certificat médical qu'une seule fois tous les trois ans, au lieu de tous les ans. Les autres années, le licencié s'autoévalue, en remplissant un questionnaire de santé, pour détecter d'éventuels facteurs de risques qui, dans ce cas, nécessitent une visite médicale annuelle. Sans facteur de risque identifié, le licencié atteste de sa situation auprès de sa fédération. Le certificat médical devient valable pour la pratique du sport en général, sauf exception, et non pour une seule discipline sportive, comme auparavant.

Le 20 avril 2017, l'arrêté relatif au questionnaire de santé QS-Sport paraissait dans le Journal Officiel. La direction des sports avait en charge son exécution. L'association Forme et Loisirs Exincourt s'est conformée à la loi pour la saison 2018 - 2019. Depuis, nous gérons et conservons les certificats médicaux de nos adhérents durant leurs périodes de validité. Durant cette période de validité, l'adhésion au club d'un pratiquant est subordonnée à la vérification et à l'enregistrement d'un formulaire attestant que le demandeur s'est autoévalué avec QS-Sport, que son résultat est positif, et donc qu'il est dispensé de fournir un nouveau certificat médical.

Puis une évolution de la règle

Le 2 mars 2022, la loi et ses textes d'application visant à démocratiser le sport en France, ont défini de nouvelles dispositions relatives au contrôle médical préalable à la pratique du sport. Sauf exception, dorénavant, pour obtenir ou renouveler une licence, pour participer à une compétition sportive autorisée ou organisée par une fédération délégataire ou agréée, la présentation d'un **Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique sportive (CACI) n'est plus obligatoire**, sauf si la fédération en question l'exige. Pour les personnes majeures, ce sont les fédérations sportives qui décident si la présentation d'un CACI est nécessaire pour la délivrance d'une licence ou la participation à une compétition sportive, selon une fréquence qu'elles déterminent. **Cette décision est prise après avis de la commission médicale de chaque fédération qui doit également fixer la nature, la périodicité et le contenu des examens médicaux liés à l'obtention de ce certificat, en fonction des types de participants et de pratique.** Il est aussi notifié que, pour une adhésion à une structure sportive non affiliée à une fédération (ce qui est notre cas), l'exigence revenait "à la discrétion de la structure". Cette réglementation ne s'applique donc pas aux clubs non-affiliés et la responsabilité revient aux dirigeants de l'association. Pour Forme et Loisirs Exincourt, n'étant pas fédéré et ne disposant pas d'expertise médicale pour statuer sur le sujet, nous n'avons rien changé à la procédure en place depuis 2018.

Y aura-t-il une nouvelle évolution pour septembre 2023 ?

Le 3 mai 2023, le ministre de la Santé François Braun déclare sur France Inter que les documents de **non-contre-indication à la pratique sportive** pourraient devenir optionnels à partir du mois de septembre pour dégager du temps pour les médecins traitants. A cette date, nous pensions voir apparaître un nouveau texte de loi, qui entérinerait la déclaration du ministre. Mais à aujourd'hui, nous ne disposons pas d'information sur le sujet et rien n'est visible sur les sites internet des ministères de la Santé et des Sports.

En conséquence, pour les inscriptions pour la saison 2023 - 2024, nous continuerons à gérer les certificats médicaux selon les règles fixées par la loi de 2016 à savoir, lors de la demande d'adhésion, la présentation d'un certificat médical de non contre indication de la pratique du fitness tous les 3 ans, ou d'un formulaire, dûment rempli, attestant que le demandeur a réalisé son autoévaluation avec le questionnaire de santé QS-Sport et que le résultat est positif.

En vertu de quoi, jusqu'à nouvel ordre, la présente mesure annule les textes antérieurs à la date de cette note. Nous invitons tous nos adhérents à se conformer à cette disposition, pour assurer le bon fonctionnement de l'association et la légalité de nos activités.

Vous remerciant par avance pour votre compréhension.

Françoise PALAZZINI Présidente



Voyons maintenant le contenu du questionnaire de santé "QS-SPORT", dont l'application permettra de savoir si vous avez besoin de fournir un certificat médical ou pas, pour renouveler votre licence sportive.



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Nous comptons sur vous pour que vous exploitiez avec rigueur et sérieux ce questionnaire d'autoévaluation, qui engage votre responsabilité dans la détection et la gestion, aux mieux, des risques inhérents à la pratique d'une activité sportive.



Lorsque vous avez réalisé votre autoévaluation avec QS-Sport et que vous n'avez pas identifié de risque éventuel, il ne vous reste plus qu'à remplir et signer l'attestation mise à votre disposition par le club (ci-dessous) et à la joindre au dossier d'inscription.



FORME ET LOISIRS EXINCOURT

ATTESTATION DE SUBSTITUTION AU CERTIFICAT MEDICAL NECESSAIRE AU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE

Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive paru au Journal Officiel de la République Française sous le numéro 0105 du 4 mai 2017 - texte n° 102.

Comme prévu dans la loi du 26 janvier 2016 sur la modernisation du système de santé, concernant le renouvellement des licences sportives et la nouvelle règle en matière d'exigence de certificat médical pour renouveler une licence sportive,

pour la saison sportive 2023 – 2024

par la présente, je soussigné(e) _____

certifie et atteste avoir :

- transmis à l'association FORME ET LOISIRS EXINCOURT un certificat médical valide il y a moins de 3 ans lors d'une précédente inscription,
- réalisé(e) mon "autoévaluation santé" prévue dans l'arrêté du 20 avril 2017 du dit texte de loi, en répondant par la **négative ("NON")** aux 9 interrogations du questionnaire de santé "QS-SPORT" disponible au téléchargement sur le Site Internet du club.

Je certifie avoir pris note que :

- les réponses formulées lors du traitement du questionnaire de santé relèvent de ma seule responsabilité,
- la transmission de cette attestation personnelle à FORME ET LOISIRS EXINCOURT, établie de mon propre chef, répond à la réglementation en matière de suivi santé demandé lors du renouvellement d'une licence, et se substitue à l'exigence légale de présentation d'un certificat médical,
- mes réponses sont confidentielles, et si j'ai répondu "OUI" à une ou plusieurs questions du "QS-SPORT", je dois impérativement consulter un médecin et lui présenter ce questionnaire renseigné. Dans ce cas, après la consultation médicale, s'il s'avère qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique de mon sport, je dois obtenir un nouveau certificat médical à remettre à FORME ET LOISIRS EXINCOURT pour la réinscription.

Fait à _____ Le _____

Signature

Forme et Loisirs Exincourt 14 juillet 2023 – Attestation à remettre avec le dossier d'inscription

Voici ainsi décrit le processus détaillé que nous appliquerons pour la rentrée de septembre 2023.

Soyez prudent, prenez bien soin de vous. Nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Pour Forme et Loisirs Exincourt, Jean-Claude Dupré : 0680202466

Secrétaire en charge de la communication et de l'informatisation. jcdupre4@orange.fr ou jcdupre5625@gmail.com